



C. F. W.B. 2025 pour clubs

Modalités :

- Elle se déroule en deux journées comportant chacune **une manche de 4 heures**. Dans la mesure du possible, **une des deux manches sera organisée sur le parcours du championnat de Belgique des clubs, lorsque ce dernier est organisé par une fédération affiliée à la L.F.P.S.**
- Par équipe de 5 pêcheurs.
- Plusieurs équipes par club sont autorisées (équipe A, équipe B, équipe C, etc..) ; Seules les équipes A entrent en ligne de compte pour l'attribution des places qualificatives pour le championnat de Belgique des Clubs. **Le club dont une équipe abandonne sera tenu au paiement d'une amende fixée au montant de l'inscription de l'équipe, soit 150 euros. Le non-paiement entraîne suspension de deux années de participation pour le club.**
- En fonction du classement du championnat de Belgique des clubs de l'année antérieure, le classement établi au terme des deux journées de la CFWB qualifiera :
 - 9 équipes (si une équipe francophone est championne de Belgique, elle est qualifiée d'office)
 - 10 équipes (si pas) pour le championnat de Belgique des clubs de l'année en cours.
- Inscription = 150,00 € par équipe pour les 2 journées, à verser sur le **nouveau numéro de compte bancaire CFWB BE82 3632 5406 5268 avant le début de la 1^{ère} journée ;**
- Dates et lieux : - **27/04/2025** : Canal à **Luttre** ; Féd. de la Sambre
- **10/08/2025** : Canal Albert (Hermalle) ; F.L.P.C.

Coordinateur et inscriptions par e-mail : jeanmarie.luyckx@skynet.be

- A chaque journée : 1 coupe pour le club et 1 médaille pour chacun des 5 pêcheurs de l'équipe victorieuse de la journée. En outre, un prix en espèces sera remis aux cinq premières équipes classées. Le montant distribué à chaque journée sera de 30 % du montant total des inscriptions.
- Classement final : 1 coupe pour le club et 1 médaille pour chacun des 5 pêcheurs de l'équipe victorieuse. Un prix en espèces aux cinq premières équipes du classement final, correspondant au solde du montant des inscriptions, déduction faite du coût des trophées et médailles.
- La longueur des cannes est portée à 13 mètres. La limitation des amorces est fixée à 17 litres et la quantité d'esches à 2 litres, dont **maximum 0,75 litre de fouillis (décision LFPS 12/04/2025)** et **0,5 litre de vers de terre non coupés** au moment du contrôle. **Les gros vers de vase sont interdits dans l'amorce.**

- Chaque équipe peut faire des remplacements durant le championnat, aux conditions suivantes :
 - a) Les remplaçants doivent être licenciés dans le club qu'ils représentent ;
 - b) Les remplaçants ne peuvent être remplaçants (pêcher) que dans une seule équipe (équipe A, équipe B, etc.) du club qu'ils représentent.
 - c) Les clubs ne doivent pas obligatoirement donner les noms des remplaçants lors de l'inscription pour l'entame de la 1^{ère} journée. Pour l'autre journée, le remplacement de pêcheurs (noms et prénoms) doit être communiqué minimum 2 jours avant le concours.

Les infos concernant chaque journée : lieu de rendez-vous, local ou au bord de l'eau, heure du tirage des places, modalités spécifiques, véhicules sur le halage, etc... seront disponibles sur www.peches.be

Le présent règlement est applicable pour l'édition 2025, mais pourra être adapté compte tenu des remarques qui seront éventuellement formulées.